

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Revolte-en-Argentine-sur-l-augmentation-des-tarifs-de-Aguas-Argentinas-du-groupe-Suez-Lyonnaise-des-Eaux>

Révolte en Argentine sur l'augmentation des tarifs de Aguas Argentinas du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux.

- Argentine - Économie - Privatisées - Services Publics : eau, électricité, ordures, etc -
Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2002

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Un rapport du Ministère de l'Economie argentin questionne la politique de Aguas Argentines et accuse l'entreprise contrôlée par des capitaux français et espagnols de ne pas avoir rempli les contrats d'investissements prévus et d'être l'objet d'un endettement excessif. Ce rapport est consultable en espagnol dans la page web

http://www.mecon.gov.ar/crc/aguas_f..., page n°2.

Le Ministère ne signera pas une augmentation supérieure à 15% mais les entités de défense de consommateurs contestent toute augmentation.

La Commission de Renégociation des Contrats de Services Publics, qui dépend du Ministère de l'Economie a diffusé un rapport qui accuse la gestion de AguasArgentinas, rapport dont l'entreprise conteste l'actualité des données et affirme la méconnaissance dans le rapport de la situation actuelle.

Le document que le Ministère a mis en ligne signale que AguasArgentinas ne souffre pas d'un déficit d'exploitation qui lui permettrait de demander une augmentation de tarifs ; qu'elle n'a pas respecté le plan d'investissements et de développement prévu l'année dernière. On y estime que le montant non investi est de 57,7 millions de dollars, soit 50% du total prévu, de plus l'entreprise n'a pas commencé les équipements prévus pour cette année et les tarifs ont augmenté entre 54 et 65% depuis que l'entreprise a pris en charge les services.

Sur les bases de cette information, les associations de consommateurs demandent la résiliation pure et simple des contrats de l'entreprise.

Cette semaine débutent des discussions pour définir les augmentations de tarif pour l'accès et la consommation d'eau. La renégociation se fera à travers un document de consultation qui porte sur les tarifs et les nouveaux plans d'investissements, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'audiences publiques, ce qui est regrettable.

Selon ce rapport, Aguas Argentinas, a pris possession de la concession en 1993, avec comme associés principaux la multinationale Suez-Lyonnaise des Eaux (39.93%) et l'espagnol Aguas de Barcelona (25% dont Suez-Lyonnaisedes Eaux en est actionnaire à travers le holding Hisusa détenu par sa filiale Ondeo services à 51% et Caixa holding à 49%). Le contrat fut plusieurs fois renégocié. Au début 2001 le Gouvernement argentin a autorisé des augmentations des prix de l'eau pour 3,9% en échange d'un fidéicomis (*) pour la réalisation d'équipements pour une durée de trois ans, qui, eux n'ont pas été mis en route. Selon l'entreprise à cause d'un changement des conditions d'attribution.

Le porte-parole de AguasArgentinas, Adriana Lauro, signale au quotidien La Nacion que « Bien qu'il n'y ait pas eu d'investissements l'année dernière il n'y a pas un manquement de 50%, ceci étant la photo d'un moment donné »

En même temps, il admet qu'il « est vrai que il y a du retard avec les équipements ». Mais aussi il rappelle qu'après la dévaluation Aguas Argentinas a sollicité une augmentation de 20%, la baisse de la TVA, et la suspension des amendes instruites par l'institution régulatrice et qu'elle est tombé en « défaut » sur ses Obligations Négociables.

Pour les entités de défense des consommateurs, il serait incorrect de donner suite à une augmentation tarifaire si on tient compte des manquements de l'entreprise et elles affirment que la demande

d'augmentation est seulement pour couvrir l'endettement de l'entreprise mais pas du tout pour couvrir des coûts d'exploitation.

En définitive le Ministère de l'Economie affirme qu'il signera des augmentations de tarifs qui auront un rapport avec des coûts exploitation et non avec d'endettement. Il faudra évaluer ce qui se passe avec Aguas Argentinas.

Selon le Ministère, sans considérer les résultats financiers, la compagnie a le 31 mars 2002 un résultat d'exploitation positif de \$ 49.330, et du même ordre pour l'exercice antérieur. L'étude va au-delà quand il affirme que « les résultats avant les intérêts, impôts dépréciations et amortissements arrivent à \$73.457, ce qui indique que l'entreprise a des entrées suffisantes pour faire face aux dépenses d'exploitation et à un plan d'investissements qui permettrait la maintenance et le développement partiel du service ».

A ceci, Mme Lauro a signalé qu'« que cette informations est ancienne. Ce sont des données valables jusqu'au mois de mars et à cette époque on ne pouvait pas faire des évaluations de l'impact de la dévaluation. Par rapport au tarif de base, il continue à être de 4% inférieure aux équipements Sanitaires ».

A propos de l'endettement de la compagnie (le rapport considère que les investissements réalisés furent fondamentalement soutenus avec de l'endettement externe), Mme. Lauro signale « qu'une concession d'une telle portée, 30 ans, avait besoin d'un fort investissement dans les premières années. Et il fallait s'appuyer sur les revenus, et améliorer l'indice de recouvrement. Le tarif était régulé, l'entreprise avait besoin d'accélérer les équipements et pour y parvenir il fallait les financer.

* Fidéicomis : Libéralité contractuelle .

Post-scriptum :

Urgente24.info

Traduction : Carlos Debiasi